



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Social et Culturel des Blagis

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Social et Culturel des Blagis

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-33,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu l'article 5 des statuts du Centre Social et Culturel des Blagis,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal de désigner deux délégués, membres de droit, au conseil d'administration et d'un délégué membre du bureau du Centre Social et Culturel des Blagis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir procédé au vote,

- Pour le premier poste de délégué au sein du conseil d'administration et de délégué au bureau :

Vu les candidatures de Mme Chantal BRAULT, Mme Maud BONTE et M. SZYNKOWSKI

Après avoir procédé au vote,

- Nombre de votants : 33
- Nombre d'abstentions : 1
- Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

- Mme Chantal BRAULT : 26 voix
- Mme Maud BONTE : 4 voix,
- M. Philippe SZYNKOWSKI : 2 voix

DESIGNE Mme Chantal BRAULT délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration et du bureau du Centre Social et Culturel des Blagis.

- Pour le second poste de délégué au conseil d'administration :

Vu les candidatures de Mme Monique POURCELOT, Mme Maud BONTE et M. SZYNKOWSKI

Après avoir procédé au vote,

- Nombre de votants : 33
- Nombre d'abstentions : 1
- Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

- Mme Monique POURCELOT 26 voix
- Mme Maud BONTE 4 voix,
- M. Philippe SZYNKOWSKI M. : 2 voix,

DESIGNE Monique POURCELOT délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration
du Centre Social et Culturel des Blagis.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Philippe Land

